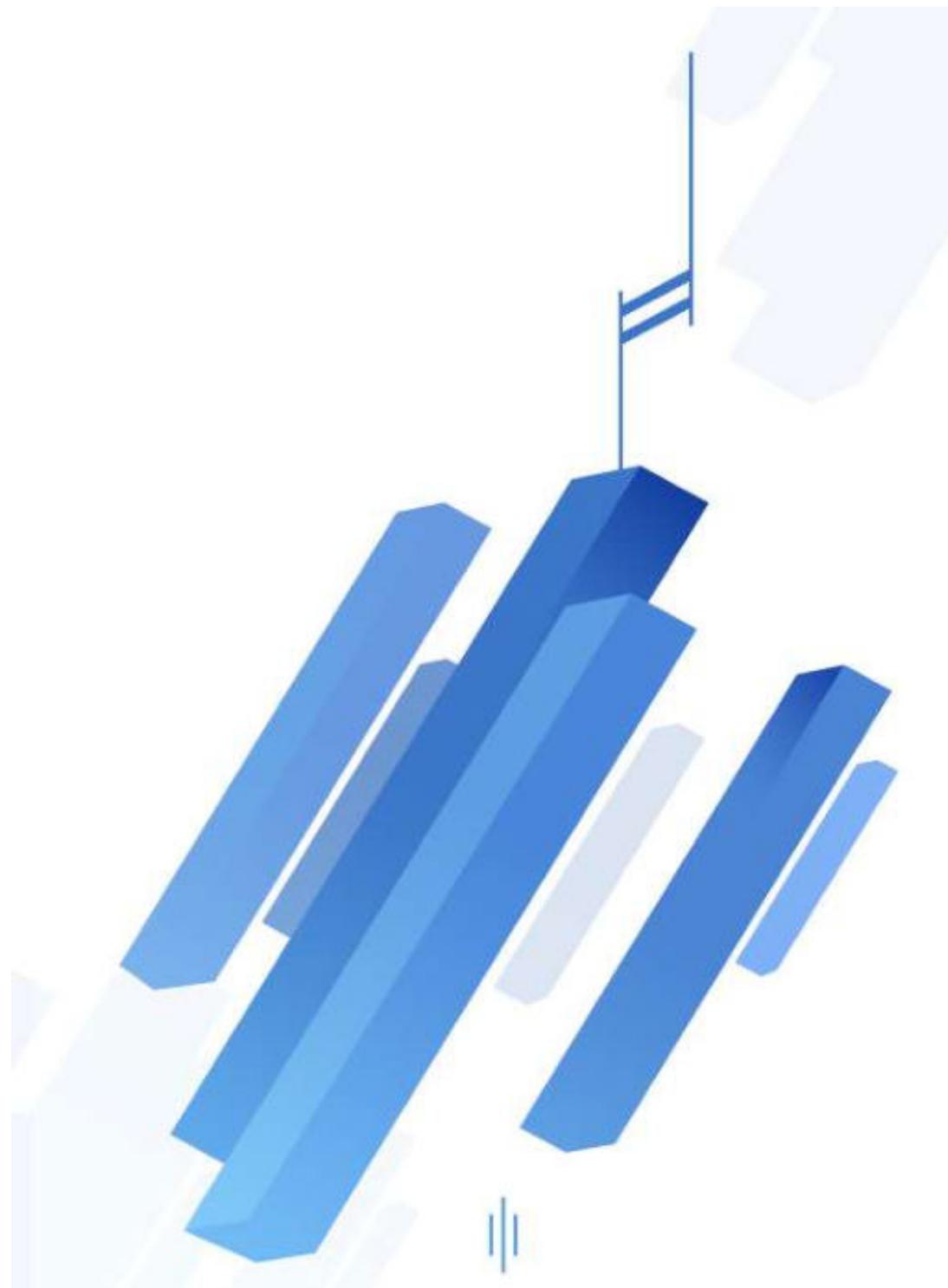




Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2023



 Avant-Propos – Exigences règlementaires

Un débat sur les orientations budgétaires (D.O.B) de la collectivité doit se tenir dans le délai maximum des deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants (art. L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) et leurs établissements publics (Art. L.1612.20 du CGCT).

L'article n°107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République*, dite « loi NOTRe », dispose que le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le président de l'exécutif des collectivités territoriales lors de ce débat doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et ses partenaires ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Il s'agit d'une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité (*CCA de Marseille, 19 Octobre 1998, n°96MAI12282, Commune de Port-La-Nouvelle*).

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des membres du CA une vision précise des finances et des orientations poursuivies par l'établissement.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil d'Administration. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2023 en décembre 2022.

Elements de contexte – trajectoire financière

Les accords visant à l'harmonisation en Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche (« Accord de Bologne ») ont eu pour conséquence que seuls les établissements dotés de la personnalité morale ont la possibilité de délivrer des diplômes nationaux donnant grade universitaire. L'école supérieure des beaux-arts de Marseille, service municipal en régie, s'est alors transformée, à l'initiative de la Ville en un établissement public de coopération culturelle (EPCC) (**Arrêté préfectoral du 14 février 2011** portant création de l'établissement Public de Coopération Culturelle « Ecole Supérieure d'Art de Marseille – Méditerranée »).

Le 8 Avril 2019, 8 ans après la création de l'EPCC, le Maire de Marseille a fait connaître à la Présidente en exercice sa volonté de voir le Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille (CNRR) « Pierre Barbizet », établissement d'enseignement de la Musique et de l'Art Dramatique, constitué en service municipal, rejoindre juridiquement l'école supérieure d'art et de design au sein d'un même établissement public. L'objectif étant de constituer un pôle structurant d'enseignement artistique, ayant pour vocation de proposer une offre complète et transdisciplinaire d'enseignement artistique (arts plastiques, musique, danse, théâtre...) allant de l'initial jusqu'au supérieur. Le transfert des activités CNRR à l'EPCC a été donné lieu à une délibération du Conseil Municipal du **25 novembre 2019**.

Suite aux votes des assemblées portant avis favorable à la modification des statuts de l'EPCC (Conseil d'Administration de l'INSEAMM du 9 Septembre 2019 et Conseil Municipal Ville de Marseille du 25/11/2019) les statuts de l'EPCC ont été modifiés par **Arrêté préfectoral du 19 Février 2020**, avec pour conséquence notamment l'élargissement de ses activités et la modification du nom de la structure (« Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée »).

Le budget de fonctionnement annuel de l'EPCC avant transfert était alors de l'ordre de 6.8 M € (avec un financement Ville à 5.3 M€) et avec un rythme moyen de progression de 0.94% par an.

▪ Détail budget EPCC - avant transfert :

	Budget EPCC	Subvention en nature Ville	Contribution financière Ville	Total Ville
Budget de Fonctionnement	6.8 M€ (91%)	1.4 M€	5.3 M€	6.7 M€
Budget d'Investissement	0.7 M€ (9%)	--	Selon opérations	--
TOTAL	7.5 M€	1.4 M€	5.3 M€	6.7 M€

La Ville de Marseille avait alors diligenté une étude financière afin d'évaluer les coûts de transfert des activités CNRR à l'EPCC, avec pour ambition de créer un pôle structurant d'enseignement. Cette étude, réalisée par le cabinet d'audit Finance Consult, et remise à la Ville le 29 Octobre 2019, a notamment eu pour objectifs :

- De déterminer les coûts de l'activité CRR en ordre de marche (en se basant sur une analyse des années antérieures et des années à venir avec une mise à niveau règlementaire des dépenses obligatoires)
- D'identifier les coûts supplémentaires générés pour l'EPCC du fait de l'élargissement de ses activités (mise à niveau du corps enseignant soit + 4.625 ETP, élargissement de ses fonctions supports soit + 46 ETP ainsi qu'une dé précarisation du personnel enseignant vacataire correspondant à 10.80 ETP)
- Définir une trajectoire financière pour l'établissement et de bâtir les niveaux de financements nécessaires à la soutenabilité de l'opération et au fonctionnement de l'EPCC.

Le transfert des activités CRR à l'EPCC avec les objectifs ci-dessus a été évalué à 9.7M€ en 2020 et 11,2M€ à horizon 2021. La trajectoire financière avait alors fixé un niveau de financement de la Ville de Marseille optimal de 10.84 M€ pour les coûts de transfert du CRR à l'EPCC et les coûts induits par ce transfert. **Le budget de fonctionnement annuel de l'EPCC de pleine activité atteindrait alors les 18.00M€, avec un financement Ville de 16.17 M€ (5.3 M€ + 10.84 M€).** Cet objectif devait alors s'atteindre en 2021, avec une hypothèse de transfert optimal à l'EPCC et de mise à niveau en deux ans.

▪ *Etat des coûts – charges directes (selon étude financière) :*

	Avant transfert	« Année transitoire »	« Année plein exercice »
Beaux-Arts	6.8 M€	6.8 M€	6.9 M€
CRR	7.8 M€	8.2 M€	9.3 M€
Fonction Support	1.5 M€	1.5 M€	1.8 M€
TOTAL COUTS	16.1 M€	16.5 M€	18 M€
<i>Dt Charges financées par la Ville de Marseille</i>	<i>14.6 M€</i>	<i>15.14 M€</i>	<i>16.17 M€ (5.3 M€ initial BA + 10.84 M € étude financière)</i>

Ainsi, afin de permettre à l'INSEAMM de constituer les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement, la Ville de Marseille et l'INSEAMM ont signé une convention de gestion d'un an, effective jusqu'au 12 Juin 2021, permettant de transférer progressivement les charges de gestion de cette nouvelle activité (personnel, entretien des bâtiments, activités d'enseignement, fluides, coûts informatiques...). Cette convention a donné lieu au remboursement de l'EPCC à la Ville des charges supportées par cette dernière durant cette période transitoire ainsi qu'au reversement par la ville à l'INSEAMM des recettes de fonctionnement tirées de l'activité CRR (Recettes d'inscription, subventions...). Compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19, le transfert du personnel en exercice (intégration du personnel enseignant et mise à disposition du personnel

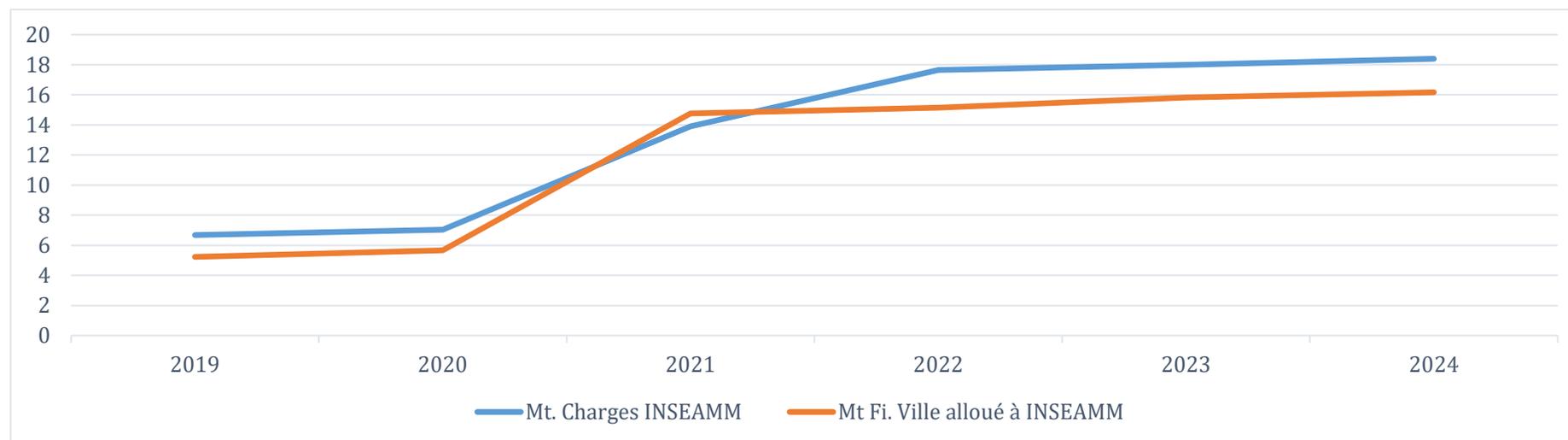
administratif et technique) fixée à l'origine le 1^{er} Septembre 2020, a été reportée au 1^{er} janvier 2021. En outre la convention de gestion a été reconduite de 6 mois pour se terminer le 31/12/2021.

Conformément aux objectifs fixés au moment du transfert, l'EPCC a amorcé le renforcement de ses équipes sur les fonctions supports et s'est engagé dans une démarche de pérennisation des enseignants du CRR dès l'exercice 2020 (recrutement des non titulaires « vacataires » sur des emplois permanents, Mutations). Compte tenu de problématiques organisationnelles (absence de locaux disponibles pour accueillir le personnel supplémentaire, soutenabilité du rythme de recrutement pour les équipes administratives cf. 46 ETP, campagnes de recrutements infructueuses, déficit d'attractivité de la FPT), mais aussi de problématiques afférentes aux bâtiments (absence de titre d'occupation sur le CRR permettant la passation des marchés énergétiques et d'entretien), **le calendrier initial de transfert en deux ans, et avec un budget optimal à 18 M€ à l'horizon 2021, s'est vu allongé de trois années supplémentaires. L'objectif d'un budget de pleine activité à 18 M€ (avec un financement Ville de Marseille à 16.17 M€) est celui-ci fixé pour l'année 2024. L'exercice 2023 doit être considéré comme un exercice budgétaire transitoire à nouveau (finalisation des recrutements en cours d'exercice, passation des marchés, remises à niveau règlementaires).**

Pour mémoire, la Ville a alloué à l'INSEAMM une contribution financière supplémentaire 15,14 M € pour l'exercice 2022, pour un budget de fonctionnement de 17 M €.

▪ *Rétrospective transfert des charges et financements*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 « Année plein exercice »
Montant charges INSEAMM	6.8 M€	7.40 M€	13.9 M€	17.66 M€	18.00 M€	18.40 M€
Montant Contribution Ville allouée à l'INSEAMM	5.23 M€	5.66 M€	14.76 M€*	15.14 M€	15.82 M€	16.17 M€



* En 2021, le financement alloué dépasse les charges de l'établissement. La somme de 0.75 M€ a fait l'objet d'une réserve en investissement au budget 2022 afin de constituer une dotation initiale à l'investissement pour l'élargissement des activités de l'EPCC. Pour mémoire, l'étude financière faisait état d'une estimation de renouvellement du parc instrumental à 1.85M€ sur 5 ans.

En outre, la conjoncture économique nationale et internationale doit également être un indicateur pour les exercices à venir, notamment en terme d'accès aux enseignements pour les foyers les plus modestes. La France devrait connaître en 2022 une croissance de 2.5% (estimation INSEE) et le chômage devrait atteindre 7.4 % de la population active d'ici la fin de l'année (avec des incidences sur les campagnes de recrutements). L'inflation annuelle atteindrait quant à elle les 4%, soit une incidence directe sur le coût des matières premières.

Enfin, le coût des dépenses énergétiques des collectivités doit être intégré dans l'analyse. Depuis 2021, les collectivités locales font face à des dépenses énergétiques toujours plus élevées, qui fait peser une contrainte financière forte sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. Dans un rapport du 27 juillet 2022 au Sénat, la délégation aux collectivités territoriales fait état de factures énergétiques doublées, voire triplées et sollicite la mise en place d'un bouclier tarifaire pour toutes les collectivités qui le souhaitent, indépendamment de leur taille (depuis 2021, seules certaines petites communes sont éligibles aux tarifs réglementés de vente et peuvent bénéficier du bouclier tarifaire qui limite la hausse à 4%).

INSEAMM CA 14/10/2022

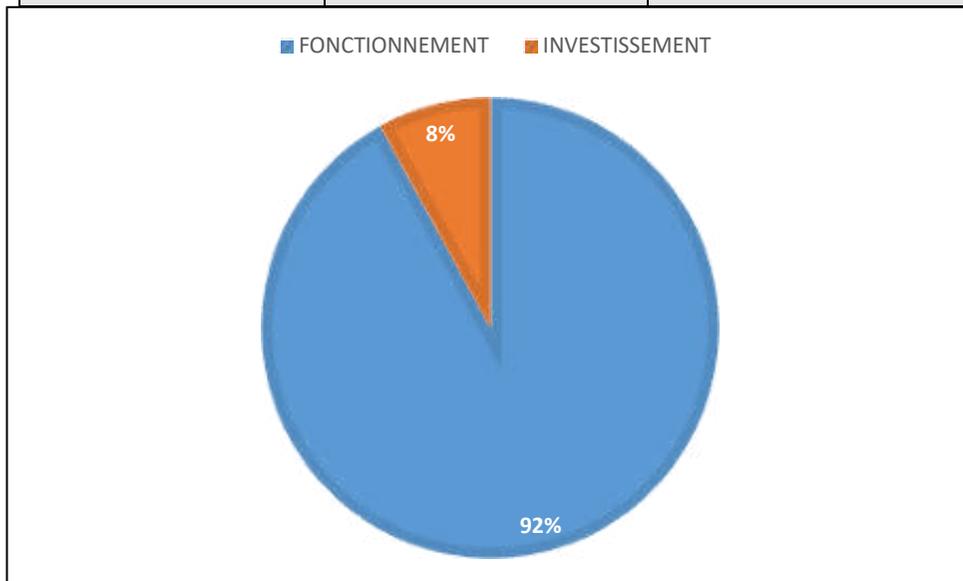
Délibération n°DELIB_25_ADM_22_10_14_DOB_2023_PJ1

Ainsi, les prévisions budgétaires qui seront développées ci-dessous tiennent compte des progressions de recettes résultant de l'élargissement des activités de l'EPCC mais également des charges nouvelles pour l'établissement sur les exercices 2023 et à venir, du fait notamment de l'accroissement progressif de ses effectifs et de ses activités.

I. STRUCTURE DU BUDGET DE L'ETABLISSEMENT

A. Présentation Générale

	Budget annuel de plein exercice	Ratio
FONCTIONNEMENT	18.40 M€	92 %
INVESTISSEMENT	1.2 M€	8 %
TOTAL	19.60 M€	100 %



Le budget de l'établissement est essentiellement composé de dépenses et recettes de fonctionnement (92%), couvrant les charges de personnels et les charges à caractère général.

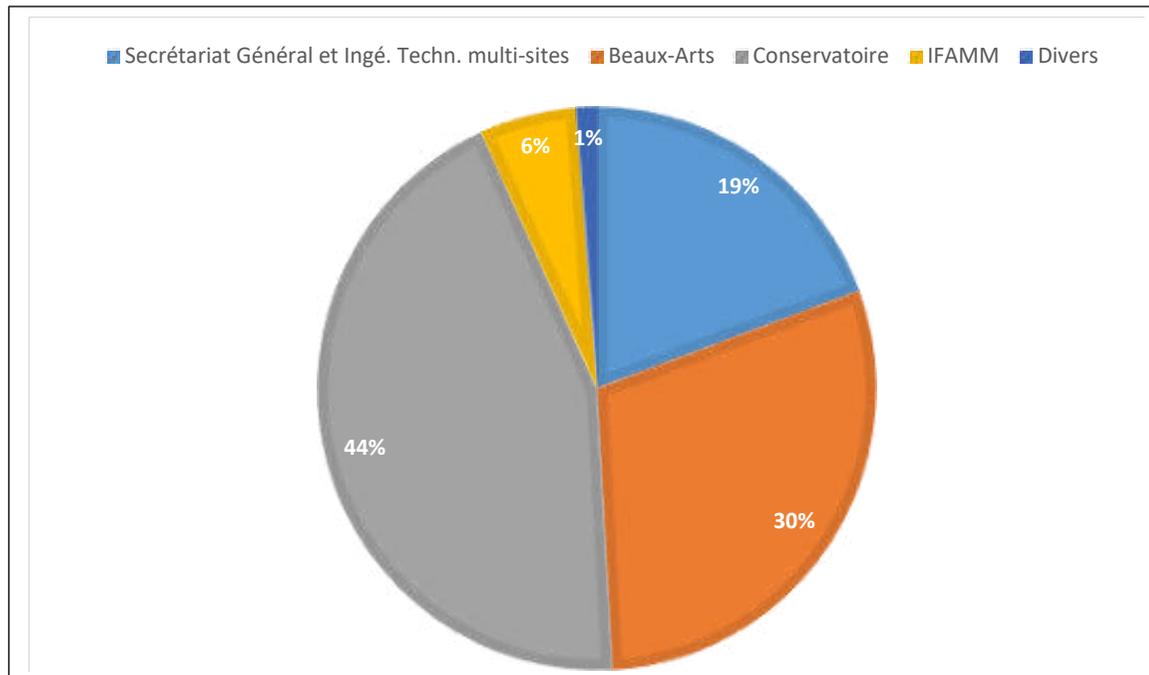
Le budget d'investissement est constitué des amortissements, reports des exercices précédents et affectation des résultats de fonctionnement. L'établissement étant occupant des bâtiments dans le cadre d'AOT, il n'assume pas la réalisation des travaux et la maîtrise d'ouvrage (il ne perçoit pas ainsi le FCTVA).

Son budget d'investissement est donc dédié pour l'essentiel à l'acquisition d'équipements.

En outre, **la part des crédits alloués à la masse salariale représente 81% du budget de fonctionnement.** Le taux de GVT et les hausses règlementaires ont donc une incidence plus significative sur l'équilibre général, en comparaison à d'autres collectivités.

B. Structure des dépenses de fonctionnement

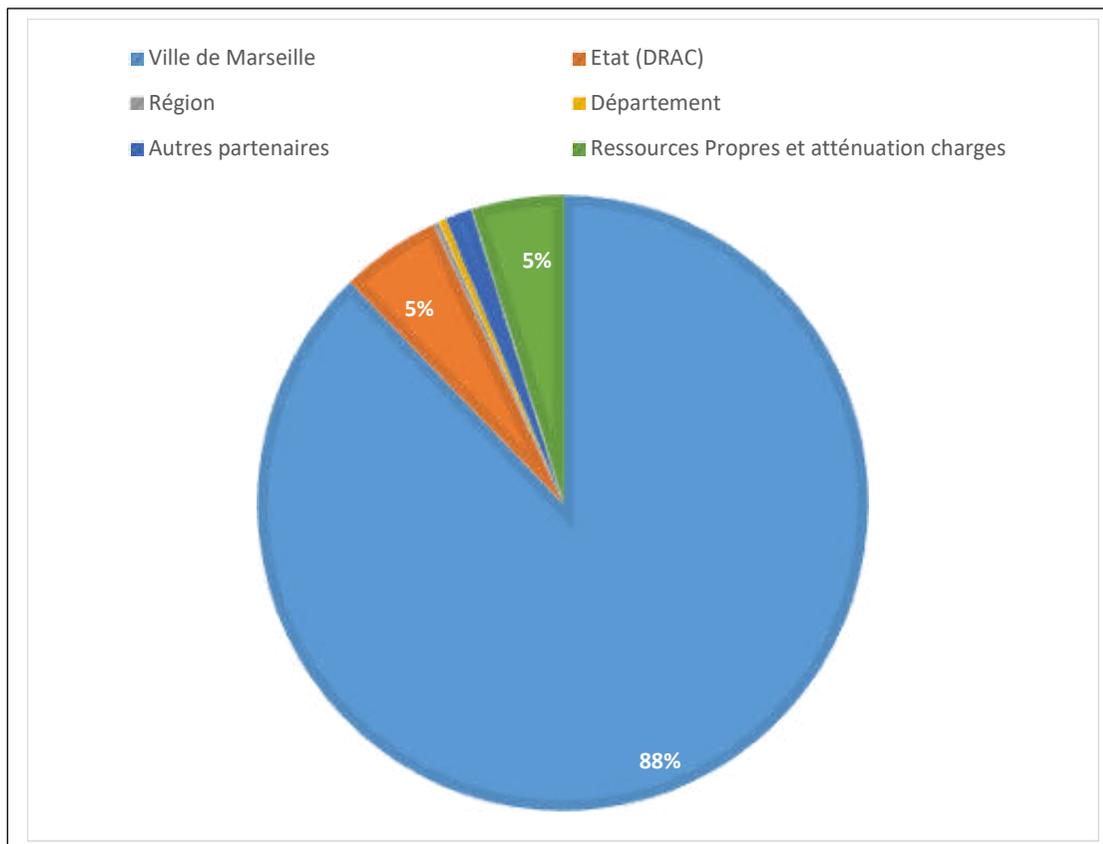
	Budget Annuel (M€)	Ratio
Secrétariat Général et Ingénierie technique multi-site*	3.578	19.37%
<i>Dt Masse Salariale</i>	1.854	
<i>Dt Activités</i>	1.724	
Beaux-Arts	5.496	29.76%
<i>Dt Masse Salariale</i>	4.773	
<i>Dt Activités</i>	0.723	
Conservatoire	8.145	44.10%
<i>Dt Masse Salariale</i>	7.514	
<i>Dt Activités</i>	0.631	
IFAMM	1.031	5.58%
<i>Dt Masse Salariale</i>	0.889	
<i>Dt Activités</i>	0.142	
DIVERS	0.22	1.19%
	18.47	100%



*Comprend : TIC, Gestion des bâtiments et équipements, expertise technique qualité HS environnement

C. Structure des recettes de fonctionnement

	Ratio	Budget Annuel (M€)
Ville de Marseille	87.76%	16.2
Etat (DRAC)	5.31%	0.98
Région	0.29%	0.054
Département	0.41%	0.075
Autres partenaires	1.41%	0.26
Ressources Propres et atténuation charges	4.82%	0.89
TOTAL	100	18.459



Il faut noter l'absence de participation financière de :

- La Métropole Aix-Marseille
- La Région
- Le Département.

Celle-ci a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'Administration sur la situation des EPCC d'enseignement artistique et proposition de vote d'une motion (CA du 31-03-22 – Délibération N°03_ADM_22_02_31_MOTION)

II. LES HYPOTHÈSES DE DOTATIONS ET NIVEAUX DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

A. La contribution financière de la Ville de Marseille

1. La contribution financière de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'établissement

Le niveau de contribution Ville de Marseille avec un EPCC de plein exercice est fixé à 16.17 M€.

- Évolution de la contribution financière de la Ville de Marseille depuis 2019 et trajectoire financière

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Périmètre Beaux-Arts	5 235 000 € (montant alloué c/. 5 335 000 € voté)	5 235 000 € (montant alloué c/. 5 335 000 € voté)	5 235 000 € (montant alloué c/. 5 335 000 € voté)	5 335 000 €	5 335 000 €	5 335 000 €
Périmètre CRR	--	4 055 000 € (811 000€ x 5 mois)	9 732 000 € (811 000 € x 12 mois)	9 814 357 €	10 485 000 €	10 836 284.00 €
TOTAL	5 235 000.00 €	9 290 000.00 €	14 967 000.00 €	15 149 357.00 €	15 820 000.00 €	16 171 284.00 €

- Observations sur la contribution Ville de Marseille :

En 2023, au regard de la trajectoire financière construite au moment du transfert, en considérant l'année 2023 comme une année transitoire à nouveau, la contribution permettant un fonctionnement de l'EPCC doit s'établir comme suit :

- Contribution Beaux-Arts : **5 335 000.00 €**
- Contribution Conservatoire Pierre Barbizet et coûts supplémentaires induits: **10 485 000 €**

TOTAL NIVEAU DE CONTRIBUTION RETENUE POUR L'ÉLABORATION DU BP 2023 :

Exercice	2023
Périmètre Beaux-Arts	5 335 000.00 €
Périmètre CRR et coûts supplémentaires induits	10 485 000.00 €
Total	<u>15 820 000.00 €</u>
Variation par rapport exercice 2022 (montant alloué)	+ 670 643.00 €

2. Les financements de la Ville sur projets spécifiques

La Ville de Marseille apporte une subvention de 30 000 € sur le projet DEMOS.

Le projet DEMOS, porté au niveau national par la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la Ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Il permet de favoriser l'accès à la musique par la pratique instrumentale en orchestre et suppose un encadrement éducatif adapté, la coopération entre acteurs du champ culturel et acteurs du champ sociale, le développement d'une pédagogie spécifique, la formation continue des intervenants, des retours sur expérience ainsi qu'une adaptation réactif du dispositif.

Le projet DEMOS est piloté par le Conservatoire Pierre Barbizet avec des financements de partenaire.

Opérations	2022	2023	2024
DEMOS	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €

3. Les avantages en nature de la Ville de Marseille accordé à l'établissement

Il convient ici d'indiquer le montant de la subvention en nature allouée par la Ville de Marseille au titre de la mise à disposition des bâtiments à l'EPCC.

Les montants financiers sont les suivants :

	Mt subvention en nature*	Mt Redevance annuelle	TOTAL Valeur locative
Subvention en nature : Mise à disposition des locaux de Luminy de 9 761m ² – propriété communale** (y compris charges locatives)	1 184 424.48 €	10 321.92 €	1 194 746.40 €
Subvention en nature : dépenses énergétiques (eau, électricité, chauffage) – Locaux de Luminy de 9 761m ² – propriété communale	210 000.00 € (<i>à confirmer</i>)	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
Subvention en nature : Mise à disposition des locaux Ateliers publics – propriété communale : St. André 158m ² , St. Eloi 250m ² , Codaccioni 150m ²	?	?	Codaccioni : 21 420.00 € (<i>à confirmer</i>) St.Eloi : 28 540.00 € (<i>à confirmer</i>) St.André : 19 029.00 € (<i>à confirmer</i>)
Subvention en nature : Mise à disposition des Locaux Palais Carli Monument classé de 5 405 m ² - propriété communale** (y compris charges locatives)	553 032.22 € (<i>à confirmer</i>)	4 819.51 € (<i>à confirmer</i>)	557 851.73 € (<i>à confirmer</i>)
Subvention en nature : Mise à disposition des annexes Rue Chape 598m ² et Melchion 916m ² – propriété communale**	?	?	Chape : 55 717.20 € (<i>à confirmer</i>) Melchion : 94 224.00 € (<i>à confirmer</i>)
TOTAL	1 947 456.70 €	15 141.43 €	1 971 528.33 €

*Subventions soumises au vote du CM de la Ville de Marseille

** Conventions qui relèvent du régime de l'occupation temporaire du domaine public tel que prévu par le Code Général de la Propriété Publique (CG3P).

La mise à disposition des propriétés communale n'a pas été évaluée dans sa globalité. L'enjeu sera d'avoir une visibilité sur cette subvention en nature dans l'équilibre budgétaire global de l'INSEAMM.

B. Les contributions financières du Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

1. La contribution financière de l'Etat au fonctionnement de l'établissement

Évolution des contributions du Ministère de la Culture - DRAC (HORS PROJETS*)

	2020	2021	2022	2023
Ens. Art. sup. des Beaux-Arts et Projet PISOURD	683 600.00 €	683 600.00 €	700 000.00 €	700 000.00 €
Prog. d'Interprétariat PISOURD / Pilab Création	63 468.00 €	63 466.00 €	63 468.00 €	63 468.00 €
Publics empêchés	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Projets d'actions culturelles et intervention en milieu scolaire Conservatoire	110 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €
TOTAL	867 068.00 €	877 066.00 €	893 468.00 €	893 468.00 €

2. Les autres contributions financières

Il convient d'ajouter dans les prévisions les sommes suivantes visant à financer des actions suivantes (abondant les budgets concernés) :

Mobilité Internationale des étudiants Beaux-Arts	34 450.00 €
Pérennisation du CFPI	25 000.00 €
Opération les Ateliers de Luminy	25 000.00 €
Programme Zéro Discrimination	3 000.00 €
TOTAL	87 450.00 €

▪ Observations sur le niveau de subvention de l'Etat :

Il convient de retenir en hypothèse de financement pour 2022 la somme de 980 918.00 € (893 468.00 € + 87 450.00€) pour la construction du Budget 2023. Les subventions sur projets spécifiques, variable d'un exercice à l'autre, restent incertaines et ne sont donc pas inscrites dans l'estimation initiale du budget de fonctionnement. Le programme LSF PISOURD / PILAB, action participant à la politique d'égalité des droits et des chances (Loi du 11 Février 2005) a donné lieu à une convention pluriannuelle d'objectifs sur 3 ans (2021-2023). Il convient donc d'inclure cette recette aux prévisions 2023.

*Pour information, le Ministère de la Culture DRAC a alloué les sommes suivantes à l'INSEAMM sur projets spécifiques sur l'exercice 2022 :

- 80 000.00 € pour Rouvrir le Monde, été culturel 2022
- 15 750.00 € pour l'aide à la mobilité internationale
- 14 400.00 € pour le soutien au tutorat
- 3 000.00 € pour les mesures en faveur de la santé
- 600.00 € pour la sensibilisation VHSS
- 20 000.00 € pour les saisons du printemps

C. Autres subventions et participations financières

En plus du projet DEMOS, l'INSEAMM souhaite conduire plusieurs projets faisant appel à des financements :

- Le projet OUP : un projet pilote et symbolique de l'interdisciplinarité, de la création, de l'appui à la pratique artistique des amateurs. Ce projet baptisé, « Orphéon Utopique Phocéén », un projet collaboratif, sonore, visuel, contemporain, populaire et urbain. L'INSEAMM sollicite pour la conduite de ce projet un soutien financier du Département des Bouches du Rhône à hauteur de 50 000 € pour un projet global de 80 000 €.

- Le projet de pérennisation du CFPI : Le Certificat de Formation de Platicien Intervenant (CFPI) a été mis en place au sein de l'école des Beaux-Arts depuis 2019. Cette formation propose un apprentissage à la création et au développement de projets artistiques à vocation éducative et sociale, dans différents milieux sociaux. L'objectif est de pérenniser le dispositif expérimenté.

- Le projet les Ateliers de Luminy : Sous le nom des *Ateliers de Luminy*, l'INSEAMM enclenche une réflexion en vue de développer dans les prochaines années, un projet participatif et collectif dédié à la jeune création pluridisciplinaire et interdisciplinaire et à sa rencontre avec les publics. Le projet de préfiguration des Ateliers de Luminy s'inscrit au sein de trois thématiques :

- La formation professionnelle interdisciplinaire des jeunes artistes
- Les relations de l'art avec la nature, la biodiversité, l'écologie critique dans un souci de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
- La relation artistes et populations, création et transmission

Détail des financements sollicités sur projets :

Région PACA	Projet CFPI - Pérennisation du dispositif	30 000.00 €
Région PACA	Projet DEMOS	10 000.00 €
Région PACA	Projet les Ateliers de Luminy	14 000.00 €
Département 13	Projet OUP - Orphéon Utopique Phocéen porté par le CRR	50 000.00 €
Département 13	Projet DEMOS	10 000.00 €
Département 13	Projet PISOUD porté par les Beaux-Arts	15 000.00 €
Agence ERASMUS +	Subvention pour la mobilité internationale Beaux-Arts 2022-24 Acompte 80%	42 372.00 €
CAF BDR	Projet DEMOS	50 000.00 €
Philharmonie de Paris - Cité de la Musique	Projet DEMOS	90 000.00 €
CROUS	CVEC	13 000.00 €
Cie Vol Plané	Projet les Ateliers de Luminy	3 000.00 €
Divers mécénat (Apprentis d'Auteuil - Ecole Vitagliano, Cours Ozanam, Centre Social Malpassé)	Projet DEMOS	60 000.00 €
TOTAL		387 372.00 €

III. LE PRODUIT DES SERVICES - LA TARIFICATION

Les recettes d'inscriptions reposent sur les effectifs moyens et le tarif applicable (correspondant aux tarifs en vigueur).

- *Recettes prévisibles sur la formation Initiale Beaux-Arts (hypothèse de maintien des tarifs en vigueur)*

	Effectif Moyen (%)	Tarif en vigueur	Recettes prévisionnelles 2023
Étudiants Boursiers	138 (38%)	200 €	27 600 €
Étudiants UE	148 (41%)	500 €	74 000 €
Étudiants Hors UE	76 (21%)	1 500 €	114 000 €
Total	362		215 600 €

- *Recettes prévisibles sur la Classe Préparatoire (Conservation des tarifs)*

	Effectif Moyen	Tarif en vigueur	Recettes prévisionnelles 2023
Étudiants Boursiers	10	200 €	2 000 €
Étudiants UE	6	1 100 €	6 600 €
Étudiants Hors UE	1	2 000 €	2 000 €
Total	18		10 600 €

- *Recettes prévisibles sur les frais de dossier (Concours d'entrée / Commission d'équivalence)*

	Effectif Moyen	Tarif en vigueur	Recettes prévisionnelles 2023
Candidats Concours entrée	967	37€	35 794 €
Candidats Commission d'équivalence	226	37€	8 362 €
			44 156 €

Nous notons une évolution de ces recettes, notamment suite à l'application d'une grille tarifaire plus attractive et des formalités de candidature simplifiées. L'hypothèse 2023 tient compte des niveaux de réalisation 2022.

- Recettes moyennes sur les Ateliers de pratiques amateurs

2019	2020	2021	2022	2023 (Hypothèse)
86 852.50€	68 262.45€	50 000 €*	102 097.32 €	100 000.00 €

*Crise sanitaire : Suspension des Cours et Ateliers

L'hypothèse 2023 se fonde sur une reprise totale des activités des ateliers de pratiques amateurs avec une sortie de crise sanitaire et des modalités de suivi en présentiel dès la rentrée de septembre 2022.

- Recettes potentielles sur le CFPI

	Effectif moyen	Tarif en vigueur	Recettes potentielles 2023
Candidats	12	500€ Individuel	6 000 €

L'hypothèse ici retenue est l'instauration d'un tarif unique d'inscription voté au Conseil d'Administration 2022 et un niveau de recettes potentielles assises sur un effectif de 12 candidats. Ces prévisions de recettes seront réévaluées au moment de la rentrée universitaire avec le nombre définitif de candidats.

- Recettes sur les participations aux fongibles (fournitures et matériaux)

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
7 238.22 €	4 587 €	6 978 €	6 200€	8 400 €	8 400 €	9 000.00 €

- Recettes d'inscription au Conservatoire

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (Hypothèse)
258 121.00 €	260 348 €	237 987 €	250 000 €*	250 000 €*	220 000 €	220 000 €

*Prévisionnel moyen

IV. SYNTHÈSE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT - RECETTES▪ *Détail des inscriptions (1^{ère} estimation)*Le budget 2023 de fonctionnement s'élèverait donc approximativement à **18 108 655.00 €**

Compte	Montant	Objet	Total par compte - BP 2023
6419 - Remboursement sur rémunération du personnel			20 500.00 €
	5 000.00 €	Atténuation de charges de paie : Indemnisation AT Agent Titulaires et maladie Non Titulaires	
	15 500.00 €	Atténuation de charges de paie : Remboursement part salariale abonnement RTM	
6419 - Remboursement sur rémunération du personnel			- €
-	- €	Atténuation de charges de paie : Indemnité Inflation aide exceptionnelle de l'Etat	
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement			599 200.00 €
	215 600.00 €	Droits d'inscription Formation Beaux-Arts (sans modification des tarifs d'inscriptions)	
	10 600.00 €	Droits d'inscription Classe Prépa Beaux-Arts (sans modification des tarifs d'inscriptions)	
	44 000.00 €	Frais Concours Entrée et Commission d'Admission Beaux-Arts	
	100 000.00 €	Redevances Adhérents Ateliers Publics et Stages Vacances IFAMM	
	9 000.00 €	Frais participation fournitures et matériaux Beaux-Arts	
	220 000.00 €	Droits d'inscription et Frais Scolarité CRR	
70688 - Autres prestations de services			5 500.00 €
	5 500.00 €	Recettes Adhérents CFPI	
7388 - Autres taxes diverses			2 000.00 €

	2 000.00 €	Subvention Taxe d'apprentissage	
74718 - Subvention Autres (Etat)			980 918.00 €
	690 000.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour l'ens. Sup Beaux-Arts	
	63 468.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour interpellariat LSF Beaux-Arts	
	10 000.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour publics empêchés IFAMM	
	120 000.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour projets d'actions culturelles CRR	
	10 000.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour PISOURD PILAB Beaux-Arts	
	34 450.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour mobilité internationale Etudiants Beaux-Arts	
	25 000.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour projet CFPI (pérennisation du dispositif)	
	25 000.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour opération Les Ateliers de Luminy	
	3 000.00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour programme Zéro discrimination	
7472 - Régions			54 000.00 €
	30 000.00 €	Subvention Région pour projet CFPI (pérennisation du dispositif)	
	10 000.00 €	Subvention CR13 pour projet DEMOS porté par le CRR	
	14 000.00 €	Subvention Région pour opération Les Ateliers de Luminy	
7473 - Départements			75 000.00 €
	50 000.00 €	Subvention CD13 pour projet Orphéon Utopique Phocéan porté par le CRR	
	10 000.00 €	Subvention CD13 pour projet DEMOS porté par le CRR	
	15 000.00 €	Subvention CD13 pour projet PISOURD porté par les Beaux-Arts	
74748 - Autres Communes			15 850 000.00 €

	15 820 000.00 €	Contribution Financière Ville de Marseille pour fonctionnement INSEAMM	
	30 000.00 €	Contribution Financière Ville de Marseille pour projet DEMOS porté par le CRR	
7477 - Budget Communautaire et fonds structurels			42 372.00 €
	42 372.00 €	Subvention Agence ERASMUS pour la Mobilité Internationale Beaux-Arts Acompte 2022-2023	
7478 - Autres organismes			156 000.00 €
	50 000.00 €	Financement CAF pour projet DEMOS porté par le CRR	
	90 000.00 €	Financement Philharmonie de Paris projet DEMOS porté par le CRR	
	13 000.00 €	Financement CROUS au titre du reversement d'une part de la CVEC	
	3 000.00 €	Participation financière Cie Vol Plané opération les Ateliers de Luminy	
7488 - Autres attributions et participations			60 000.00 €
	60 000.00 €	Projet DEMOS : Financement Mécénat : Apprentis d'Auteuil (Ec. Vitagliano) + Cours OZANAM + CS Malpassé	
752 - Revenus des immeubles			4 365.00 €
	3 015.00 €	Redevance Occupation Cafétéria Beaux-Arts 335€/mois x 9 mois exploitation	
	1 350.00 €	Redevance Occupation Distributeur Beaux-Arts	
7588 -Autres produits divers de gestion courante			228 800.00 €
	108 800.00 €	Atténuation de charges de paie : Remboursement part salariale Cotisation Tickets Restaurants	
	120 000.00 €	Remboursement Ecole Archi prestations Gardiennage	
777 - Quote-Part des subventions d'investissement transférées			30 000.00 €
	30 000.00 €	Reprise sur subvention investissement opération LOAD	

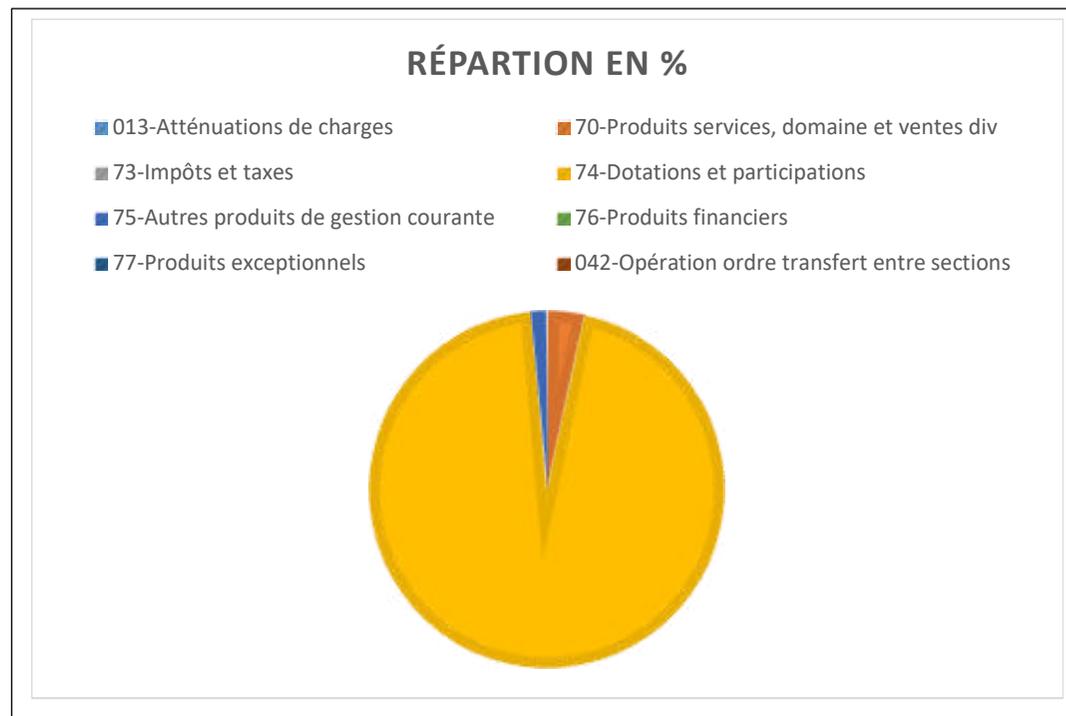
R002 - Résultat reporté			- €
		Résultat reporté	
TOTAL	18 108 655.00 €		18 108 655.00 €

▪ *Evolution Recettes budgétaires*

	Pour mémoire BP 2022	Budget 2023	Variation en volume	%Variation
013-Atténuations de charges	20 500.00 €	20 500.00 €	- €	0.00
70-Produits services, domaine et ventes div	525 300.00 €	604 700.00 €	79 400.00 €	15.12
73-Impôts et taxes	2 000.00 €	2 000.00 €	- €	0.00
74-Dotations et participations	17 618 672.00 €	17 218 290.00 €	- 400 382.00 €	-2.27
75-Autres produits de gestion courante	113 165.00 €	233 165.00 €	120 000.00 €	106.04
76-Produits financiers	- €	- €	- €	0.00
77-Produits exceptionnels	- €	- €	- €	0.00
042-Opération ordre transfert entre sections	30 000.00 €	30 000.00 €	- €	100
TOTAL	18 309 637.00 €	18 108 655.00 €	- 200 982.00 €	-1.10%

▪ *Ratios Répartition budgétaire*

	Répartition en %
013-Atténuations de charges	0.11
70-Produits services, domaine et ventes div	3.34
73-Impôts et taxes	0.01
74-Dotations et participations	95.08
75-Autres produits de gestion courante	1.29
76-Produits financiers	0.00
77-Produits exceptionnels	0.00
042-Opération ordre transfert entre sections	0.17
TOTAL	100.00

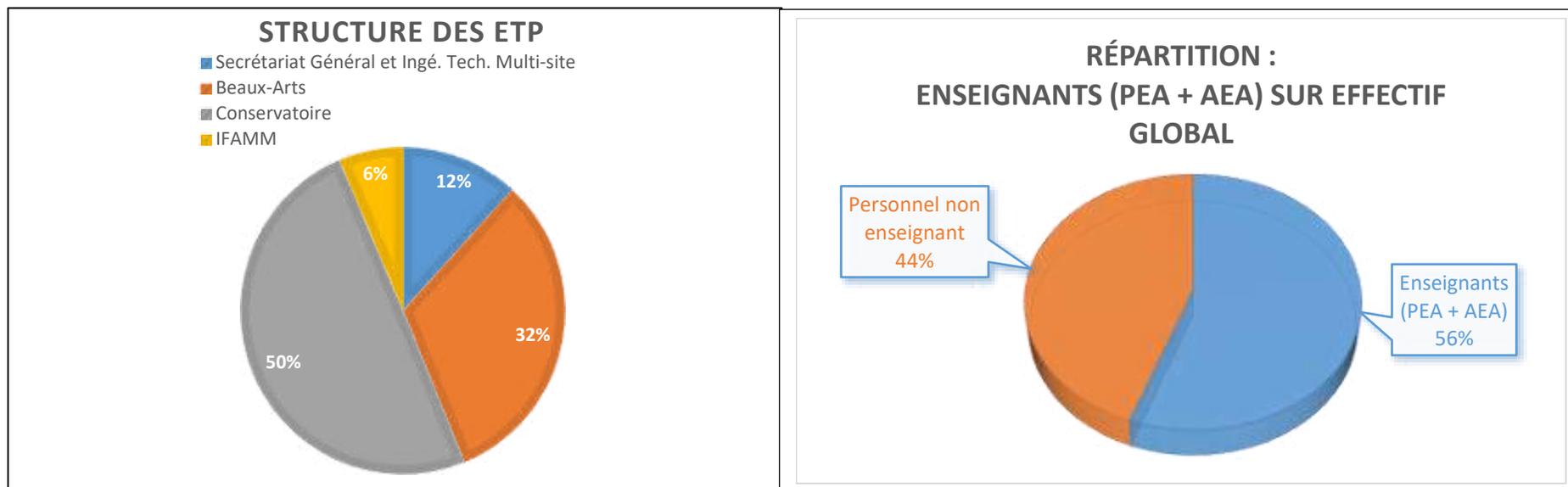


V. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de personnel

▪ Structure des ETP

Depuis le transfert des activités du CRR, l'INSEAMM s'est engagé dans un mouvement de structuration de ses équipes (création et renforcement de ses services supports et opérationnels 46 ETP), de dé-précarisation des équipes enseignantes du CRR (10.8 ETP) et de mise à niveau du corps enseignant (4.625 ETP) par rapport aux taux d'encadrements nationaux.



- Incidence des revalorisations réglementaires

Pour mémoire, plusieurs décrets ont induit des charges supplémentaires pour l'établissement.

Le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3.5% au 1^{er} Juillet 2022. A cette revalorisation s'ajoute les coûts supplémentaires les différents décrets portant revalorisation des plus bas traitements de la fonction publique et le décret portant revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie B de la FPT :

- Décret N°2021-1270 du 29 septembre 2021 revalorisation bas traitements : 15 929.54 € année pleine
- Décret N°2021-1749 du 22 décembre 2021 revalorisation bas traitements : 6 919.56 € année pleine
- Décret N°2022-586 du 20 avril 2022 revalorisation bas traitements : 46 782.55 € année pleine
- Décret N°2022-994 du 7 juillet 2022 portant revalorisation du point d'indice : 527 000.00 € année

Montant de l'incidence		527 000 €	
Variation sur le budget de fonctionnement		+2.80%	
Variation sur la masse salariale		+3.35%	
<u>MASSE SALARIALE SANS REVALORISATION POINT D'INDICE AVEC 100% DES ETP (290.58)</u>		<u>MASSE SALARIALE AVEC REVALORISATION POINT D'INDICE AVEC 100% DES ETP (290.58)</u>	
	Budget initial	Coût Supplémentaire	Budget final
Secrétariat Général et Ingénierie Multi-Site	1,901 M€	0,066 M€	1,968 M€
Beaux-Arts	4,773 M€	0,167 M€	4,940 M€
Conservatoire	7,514 M€	0,262 M€	7,777 M€
IFAMM	0,889 M€	0,031 M€	0,920 M€
TOTAL	15,079 M€	0,527 M€	15,606 M€

- Décret N°2022-1201 du 31 août 2022 revalorisation cat. B : 15 444.00 € année pleine

TOTAL REVALORISATION REGLEMENTAIRES : 612 075.65 €

Cette hausse (à laquelle s'ajoute à la hausse mécanique induite par le GVT), sur un budget de fonctionnement composé à 81% de masse salariale, a de fortes répercussions sur l'équilibre budgétaire général et la structuration des effectifs.

A niveau de ressources constantes, les hausses règlementaires induite sur la masse salariale (612 000 €) représentent à l'échelle de l'établissement une masse supplémentaire de 12 ETP supplémentaire à financer horizon 2023.

- Croissance des ETP budgétaires et structuration des recrutements

Année	ETP budgétaires (financés)	Montant budget	ETP pourvus	Montant réalisé	Taux réalisation	Crédits non consommés
2021	265.75	13.58 M€	252.92	12.63 M€	93 %	0.95 M€
2022	279.78	14.20 M€	257.28	13.13 M€	93%	1.07 M€
2023	274.81	14.62 M€	--	--		
2024	274.81	14.80 M€	--	--		

- Évolution prévisionnelle des effectifs et équilibre général

En 2023, et selon la trajectoire définie au moment du transfert, l'EPCC devrait finaliser la structuration de ses effectifs.

Le budget de l'établissement cible à 18 M€ (budget de « plein exercice ») est le budget construit selon la trajectoire financière et les objectifs détaillées en 1^{ère} partie. Le calendrier de transfert des activités à l'EPCC en deux ans est révisé à cinq ans.

Des coûts supplémentaires non évalués doivent toutefois être pris en considération dans la trajectoire initiale :

- Revalorisation règlementaires sur les bas salaires et revalorisation du point d'indice : **+0.61 M€ / an** (à titre d'ordre de grandeur, cela représente à l'échelle de l'établissement 12 ETP supplémentaires à financer compte tenu du volume de la masse salariale dans le budget global)
- Augmentation du coût des matières premières (inflation 4% cumulé sur 3 ans) : **+0.03 M€ /an**
- Augmentation des dépenses énergétiques (+40%) : **+ 0.04 M€/an**
- GVT allongement durée du transfert : **+0.100 M€ /an**

Ainsi, dans l'hypothèse d'une masse salariale pourvue à 100% des ETP (294.78 ETP objectif étude financière), l'établissement ferait face à un défaut de financement structurel :

- Projection dépenses de fonctionnement : 19.45 M€

- Projection recettes de fonctionnement : 18.47 M€

Déficit : -0.98 M€ dont 2/3 liés aux revalorisations règlementaires

Compte tenu des coûts supplémentaires non évalués détaillés ci-dessus, et sans nouvel examen / élargissement des niveaux de financement, le volume d'ETP finançables à horizon 2024 au sens de la trajectoire financière initiale (budget à 18 M€ et contribution 16.17 M€) doit être révisé à **274.81 ETP**.

Le scénario serait donc le suivant :

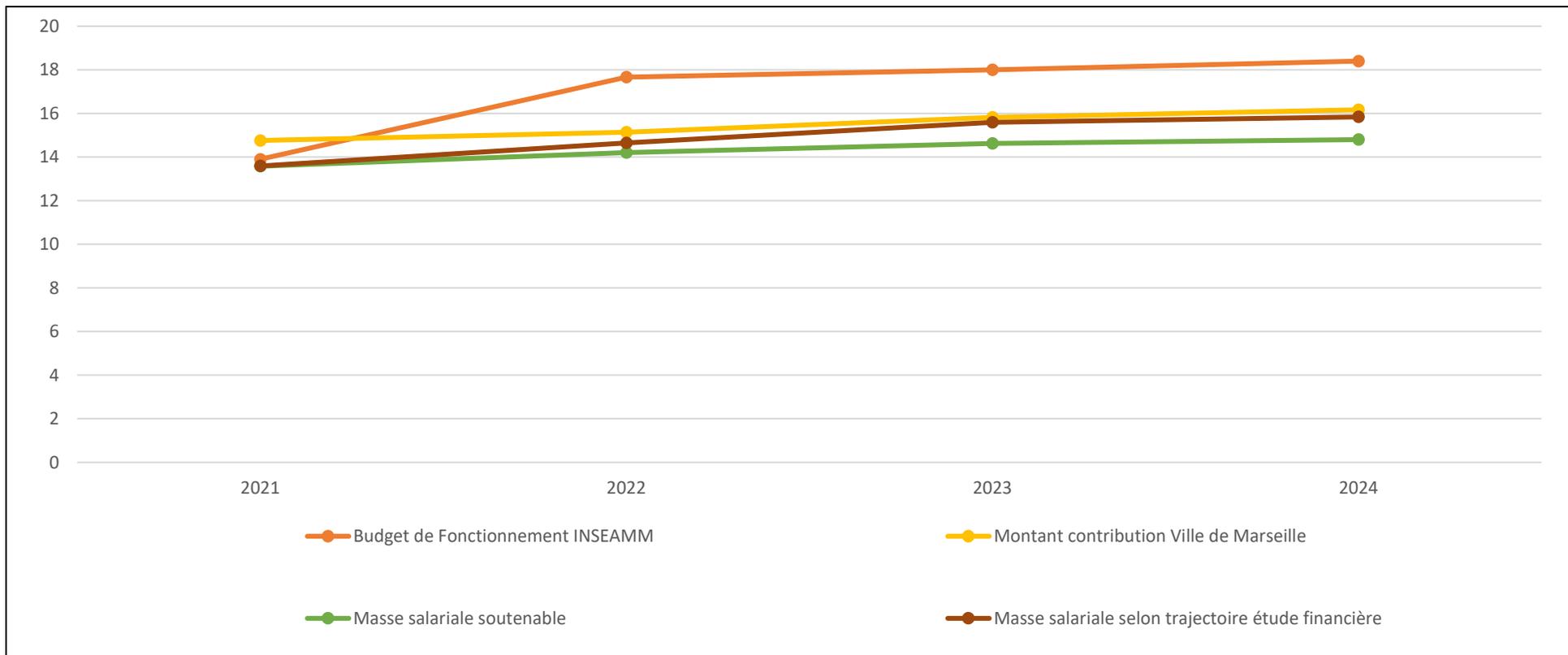
37,5 ETP vacants au tableau des emplois dont :

- 17.53 ETP non pourvus mais financés à horizon 2024

- **19.97 ETP non pourvus non financés**

▪ *Détail évolution ETP tableau des emplois / ETP budgétaires*

	2021	2022	2023	2024	2025
Tableau des emplois en ETP	293.42 ETP <i>dt</i> : - 290.73 ETP permanents - 2.69 ETP non permanents	294.78 ETP <i>dt</i> : - 290.33 ETP permanents - 3.75 ETP non permanents	294.78 ETP <i>dt</i> : - 290.33 ETP permanents 3.75 ETP non permanents	294.78 ETP <i>dt</i> : - 290.33 ETP permanents 3.75 ETP non permanents	294.78 ETP <i>dt</i> : - 290.33 ETP permanents 3.75 ETP non permanents
BUDGET AVEC 100 % DES ETP	14.36 M€	14.70 M€	15.606 M€	15.832 M€	16.053 M€
Effectif budgétaires (financés) permanents et non permanents	265.75 ETP	279.78 ETP	274.81 ETP	274.81	274.81
Crédits budgétaires (permanents et non permanents)	13.58 M€	14.20 M€	14.62 M€	14.80 M€	En cours de calcul
ETP budgétaires pourvus	252.92 ETP	257.28 ETP		274.81	274.81
Taux de réalisation	93%	93%			
Crédits non consommés	0.95 M€	1.07 M€			
ETP vacants financés	12.83 ETP	22.50 ETP	17.53 ETP	0 ETP	0 ETP
ETP vacants non financés	27.67 ETP	15 ETP	19.97 ETP	19.97 ETP	19.97 ETP



B. Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres frais de fonctionnement sont ici détaillés par axe budgétaire (service gestionnaire de crédits). Il s'agit d'une première évaluation qui fera l'objet de séances de travail avec les différents services concernés dans l'objectif de faire correspondre les prévisions budgétaires aux besoins réels.

Un recensement des besoins sera réalisé auprès des différents services et les montants alloués feront l'objet d'arbitrages au moment du BP. L'hypothèse ci-dessous se fonde sur une reconduction des montants alloués pour en évaluer la soutenabilité budgétaire et les grandes trajectoires.

La revalorisation du coût des dépenses énergétiques (+30%), comme l'inflation sur les matières premières est toutefois déjà intégré à ces 1ères prévisions.

- Détail projections BP 2023 – Dépenses de fonctionnement à 18 108 655 € (équilibre en section de fonctionnement)

BUDGET		EXERCICE 2023	
FONCTIONNEMENT	18 108 655.00 €		18 108 655.00 €
1 MASSE SALARIALE INSEAMM		14 667 183.96 €	14 667 183.96 €
11 MASSE SALARIALE EMPLOIS PERMANENTS		14 260 000.00 €	14 260 000.00 €
12 MASSE SALARIALE EMPLOIS NON PERMANENTS		407 183.96 €	407 183.96 €
2 SECRETARIAT GENERAL		1 724 240.54 €	1 724 240.54 €
21 PARTENARIATS ET PROTOCOLE		51 850.51 €	51 850.51 €
22 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE		30 000.00 €	30 000.00 €
23 SECRETARIAT GENERAL		242 904.00 €	242 904.00 €
231 RESSOURCES HUMAINES			135 734.00 €
232 FINANCES			19 620.00 €
233 INGENIERIE JURIDIQUE			87 550.00 €
24 INGENIERIE TECHNIQUES ET TRAVAUX MULTI-SITE		1 399 486.03 €	1 399 486.03 €
241 INFORMATIQUE			290 986.36 €
242 GESTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS			991 419.67 €
2421 MAINTENANCE BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SITE BEAUX-ARTS			54 080.00 €
2422 MAINTENANCE BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SITE CRR			70 500.00 €
2423 EXPLOITATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE MULTI-SITES			824 689.67 €
2424 PARC AUTOS			42 150.00 €

243	EXPERTISE TECHNIQUE QUALITE HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT		117 080.00 €
	2431	HYGIENE ET SECURITE	85 080.00 €
	2432	ENVIRONNEMENT	19 050.00 €
	2433	QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	12 950.00 €
244	PROJETS		- €
	2441	OPERATIONS D'AMENAGEMENTS ET TRAVAUX	- €
		PPI AMENAGEMENT DU PATIO	
	2441-1	CENTRAL	
	2441-2	PPI AMENAGEMENT DU HALL	
	2441-3	PPI AMENAGEMENT ATELIERS C1/C2	
	2442	TRAVAUX EN REGIE	- €
3	BEAUX-ARTS	723 130.50 €	723 130.50 €
31	ENSEIGNEMENT BEAUX-ARTS	352 045.50 €	352 045.50 €
	311	ENSEIGNEMENTS	56 509.25 €
	312	PROGRAMMATION EVENEMENTS	96 220.75 €
	313	RECHERCHE	34 237.50 €
	314	ORGANISATION DES DIPLOMES	7 500.00 €
	315	CLASSE PREPARATOIRE	5 310.00 €
	316	ANIMATION DE LA VIE ETUDIANTE	63 800.00 €
	3161	GESTION DES CREDITS DE LA CVEC	13 000.00 €
	3162	AIDES A PROJETS	11 500.00 €
	3163	ACTION SOCIALE ETUDIANTS (Bourse Solid, médecine préventive et sport)	25 000.00 €
	3164	INSERTION PROFESSIONNELLE	14 300.00 €
	317	PROJETS SUBVENTIONNES	88 468.00 €
	3171	PISOURD ET PILAB CREATION	25 000.00 €
	3172	INTERPRETARIAT LSF	63 468.00 €
	3173	CULTURE PRO - LE PRINTEMPS DU PRINTEMPS ART	- €
	3174	CULTURE PRO - CONCOURS ET PEPINIERE DESIGN	- €
32	RESSOURCES SITE BEAUX-ARTS	303 085.00 €	303 085.00 €

321	ATELIERS TECHNIQUES ET AUTRES ESPACES DE TRAVAIL		115 970.00 €
322	MAGASIN		16 800.00 €
323	BIBLIOTHEQUE BEAUX-ARTS		22 215.00 €
324	REGIE TECHNIQUE		24 750.00 €
	3241	REGIE TECHNIQUE MATERIAUX	23 250.00 €
	3242	RESIDENCES ARTISTIQUES BEAUX-ARTS	1 500.00 €
325	MOBILITE INTERNATIONALE		123 350.00 €
	3251	FINANCEMENT BEAUX-ARTS	28 900.00 €
	3252	AUTRES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT	94 450.00 €
	3252-1	ERAMUS	60 000.00 €
	3252-2	MINISTERE PROJET COOPERATION INTERNATIONALE	34 450.00 €
	3252-3		
	3252-4	PROJET OFAJ	- €
	3252-5	CULTURE PRO - MIRAMAR	- €
33	COMMUNICATION BEAUX-ARTS	68 000.00 €	68 000.00 €
4	CONSERVATOIRE	631 600.00 €	631 600.00 €
41	ENSEIGNEMENT CRR	552 800.00 €	552 800.00 €
	411	PROGRAMMATION CRR	491 100.00 €
	4111	ACTION PEDAGOGIQUE	158 100.00 €
	4112	PROJETS SPECIFIQUES	333 000.00 €
	4112-1	ORPHEON UTOPIQUE PHOCEEN	
	4112-2	DEMOS	270 000.00 €
	4112-3	BICENTENAIRE	- €
	412	GESTION DU PARC INSTRUMENTS ET EVENEMENTS	61 700.00 €
42	RESSOURCES SITE CRR	64 300.00 €	64 300.00 €
	421	BIBLIOTHEQUE	18 300.00 €
	422	MAGASIN	5 000.00 €

423	REGIE TECHNIQUE CRR		41 000.00 €
43	COMMUNICATION CRR	14 500.00 €	14 500.00 €
5	IFAMM	142 500.00 €	142 500.00 €
51	DISPOSITIFS D'ENSEIGNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €
	511 ATELIERS DE PRATIQUES AMATEURS ET STAGES VACANCES		10 000.00 €
52	DISPOSITIFS DE FORMATIONS	70 500.00 €	70 500.00 €
	521 CERTIFICAT DE FORMATION DE PLASTICIEN INTERVENANT		70 500.00 €
53	COMMUNICATION IFAMM	2 000.00 €	2 000.00 €
		-	
54	AUTRES PROJETS TRANSVERSAUX	€	- €
	541 DESSINER LE VIVANT		- €
55	PROGRAMMATIONS ET PARTENARIATS	60 000.00 €	60 000.00 €
	AMORTISSEMENT	220 000.00 €	220 000.00 €

L'ensemble de ces éléments pourront être pris en compte en fonction des conditions d'application du budget primitif qui sera soumis au prochain Conseil d'Administration.

VI. LES INDICATEURS DE GESTION

▪ Rétrospective résultats des exercices précédents

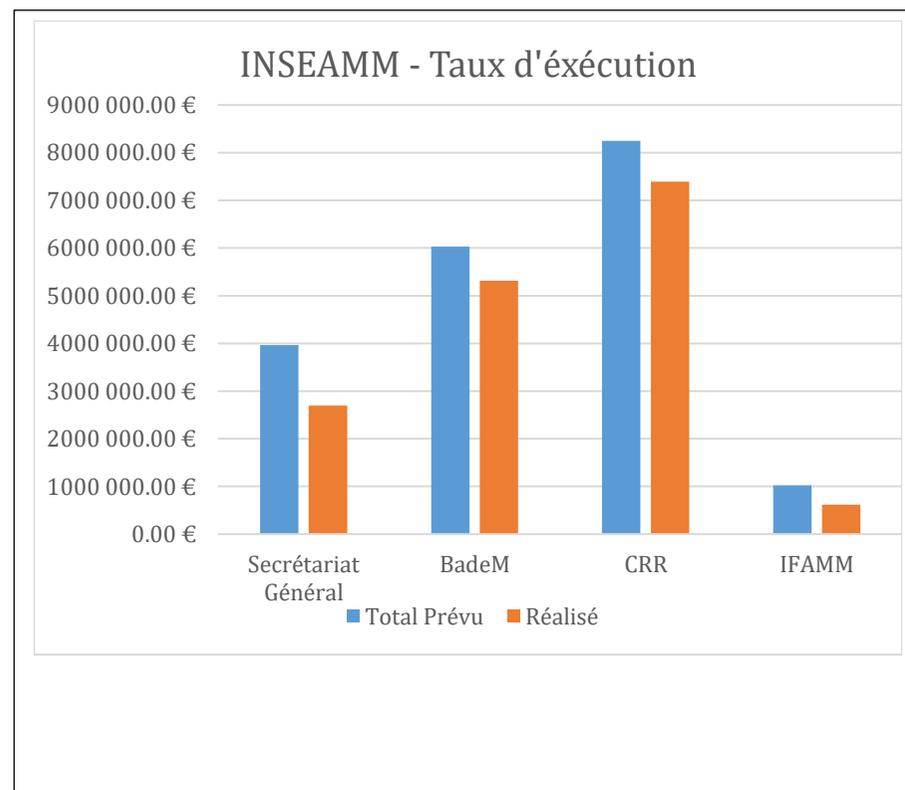
	2018	2019	2020	2021
Résultat de fonctionnement	0.11 M€	-0.15 M€	-0.04 M€	2.58 M€
Mt Financement Ville de Marseille	5.23 M€	5.23 M€	5.66 M€	14.76 M€

▪ Niveau de consommation des crédits sur l'exercice 2022 au 1/10/22

Section	Sites	BP	BS	DM	Total Prévu	Réalisé au 1/10/22	Taux d'exécution
FONCT.	Secrétariat Général	4.01M €	+0.60 M€	-0.65 M €	3.96 M €	2.69 M €	68,10%
	BadeM	5.43 M €	+0.47 M€	+0.11 M €	6.02 M€	5.31 M €	88,16%
	CRR	7.91M €	+0.60 M€	-0.26 M €	8.25 M €	7.39 M €	89,64%
	IFAMM	0.94 M €	+0.17 M€	-0.09 M €	1.02 M €	0.61 M €	60,58%
Montant Général		18.30M€	+1.85M€	-0.90M€	19.26M€	16.02M€	83,20%

- Les crédits supplémentaires votés lors du BS correspondent à 2/3 du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 (+1.85M€).

- La baisse de 0.90 M€ en DM correspondent à la révision de la contribution 2022



(BP : 16.17M€ / voté : 15.14M€).

- *Rythme de progression ETP budgétaires / ETP pourvus*

Année	ETP budgétaires	Montant budget	ETP pourvus	Montant réalisé	Taux réalisation	Crédits non consommés
2021	265.75	13.58 M€	252.92	12.63 M€	93 %	0.95 M€
2022	279.78	14.20 M€	257.28	13.13 M€	93%	1.07 M€
2023	274.81	14.62 M€	--	--		
2024	274.81	14.80 M€	--	--		

- *Projection résultat 2022 : Résultat d'exercice et résultat cumulé*

Compte Administratif provisoire 2022

FONCTIONNEMENT	
Dépenses - réalisations	16.02 M€
Recettes - réalisations	17.66 M€
+ Report Excédent 2021	1.71 M€
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	+3.35 M€ (Excédent cumulé)
INVESTISSEMENT	
Dépenses - réalisations	0.22 M€
Recettes - réalisations	0.95 M€ (dt 0.75 M€ en réserve)
+ Report Excédent 2021	0.58 M €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	+1.54 M€

L'excédent prévisionnel de 3.35 M€ s'explique par :

- La non consommation de l'excédent 2021 de 1.71 M€ compte tenu des taux d'exécution du budget 2022 (83.20%)
- Le non recrutement de 27.5 ETP budgétés en 2022 pour un volume financier de 1.07 M€

- Absence des contrats d'entretien et fluides sur le site CRR pour un volume financier de 0.46 M€ (absence titre occupation sur les bâtiments)

▪ *Indicateurs financiers*

	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	-0.15 M€	-0.04 M€	+2.58 M€	+1.64 M€
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	+0.08 M€	+0.20 M€	+2.95 M€	+1.98 M€
Capacité d'Autofinancement (CAF)	-0.01 M€	+0.13 M€	+2.73 M€	+1.81 M€
Financement disponible	+0.02 M€	+0.13 M€	+2.73 M€	+2.73 M€

VII. *LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT*

▪ *Progression des dépenses d'investissements*

Année	Réalisé
2012	171.813,56 €
2013	206.613,88 €
2014	684.987,11 €
2015	664.811,44 €
2016	46.136,50 €
2017	95.313,67 €
2018	100.706,81 €
2019	168.028,22 €
2020	126 156.41 €
2021	221 403.17 €
2022 (dépenses programmés)	966 835.04 €

- Lignes directrices de la politique d'investissement

Un nouveau plan d'investissement sera constitué en 2023 selon la capacité d'autofinancement nette de l'établissement. En outre, les dépenses programmées en 2022 mais non réalisées seront reportées sur l'exercice 2023.

Les lignes directrices de la politique d'investissement fixée en 2022 sont reconduites avec la planification de nouvelles opérations. Pour mémoire, les lignes sont les suivantes :

- Réalisation d'aménagements visant à ce que les lieux de travail soient plus confortables et plus conviviaux
- Amélioration des conditions de travail et de qualité de vie au travail (modernisation équipements et renouvellement du parc, acquisition de nouvelles machines-outils, dotations individuelles / collectives pour améliorer les conditions de travail)
- Modernisation informatique et développement de l'enseignement hybride (opération pédagogie connectée)
- Accroissement de la part d'équipements scéniques liées à la production et à la diffusion
- Montée en puissance de l'IFAMM

- Grands projets à structurer

Bâtiments :

	MOA INSEAMM	MOA Ville de Marseille
CRR Palais Carli – Opération de Travaux		6 000 000 €
CRR – Rénovation Salle Magaud		1 000 000 €
Beaux-Arts Luminy Travaux Réfection / entretien		Non voté : à estimer
Beaux-Arts Luminy – Création Base Volume		Non voté : à estimer
Beaux-Arts Luminy – Création base Arts du feu	--	--
Beaux-Arts Luminy – Création Pôle image		Non voté : à estimer
Beaux-Arts Luminy – Aménagement At. Design	145 000 €	
Beaux-Arts Luminy – Aménagement patio	10 000 €	

Beaux-Arts Luminy - Aménagement Hall d'entrée	30 000 €	
Ecole des métiers d'art	100 000 €	
Résidence étudiante	300 000 € (Bailleur social construction)	
Installation Institut des Beaux-Arts	A déterminer	

Équipements :

	INSEAMM	Partenaires
Beaux-Arts Luminy - Création d'une base « Volume »	50 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Création d'une base « Arts du feu »	50 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Création Pôle image	50 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Création d'une salle informatique	50 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Aménagement At. Design	22 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Salle de cours	10 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Equipements numériques étudiants	120 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Equipements Télétravail	80 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Aménagement patio	50 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Beaux-Arts Luminy - Aménagement Hall d'entrée	15 000 € (Montant opération)	Part financée ?
Ecole des métiers d'art	100 000 € (Montant opération)	Part financée ?

CONCLUSION

Le transfert des activités à l'EPCC s'est fait selon une trajectoire financière (budget de plein exercice à 18 M€ et niveaux de contribution à 16.17M€). Cette trajectoire, fixée à l'origine à deux ans est désormais fixée à 5 ans, avec transfert optimal à horizon 2024. Toutefois, cette projection repose sur deux éléments :

- un recrutement total des ETP vacants finançables (17.53 ETP) d'ici fin 2023
- une prise en charge complète de l'entretien des bâtiments et des dépenses énergétiques courant 2023

En outre, le rallongement du calendrier initial fait apparaître des coûts nouveaux pour l'établissement, non évalué au moment de l'étude de transfert et qui nécessiterait, sans révision des niveaux de contribution, un gel de 19.97 ETP sur les fonctions supports (pour mémoire, l'étude financière avait valorisé à 46 ETP les fonctions supports nécessaires à l'intégration des activités CRR et des coûts induits).

Enfin, les niveaux de résultats 2022 pourront permettre à l'établissement de consolider sa capacité d'autofinancement pour les années à venir, lui permettant d'engager des projets d'investissements ambitieux (renouvellement de son parc équipement), capacité qui pourra être optimale dans le cadre d'un titre d'occupation plus prononcé sur les bâtiments.